

DEC121183INEE

**Décision portant nomination de Mme Brigitte CROUAU-ROY en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Brigitte CROUAU-ROY, professeur de classe exceptionnelle à l'Université Toulouse 3, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet les relations européennes et internationales.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013, Mme Brigitte CROUAU-ROY, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

**Article 2 ou 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC121183INEE

**Décision portant nomination de Mme Brigitte CROUAU-ROY en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Brigitte CROUAU-ROY, professeur de classe exceptionnelle à l'Université Toulouse 3, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet les relations européennes et internationales.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013, Mme Brigitte CROUAU-ROY, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

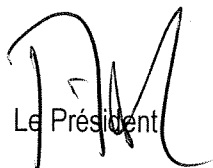
**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

**Article 2 ou 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 AVR. 2012**

  
Le Président



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 49 13